

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

Déclaration du groupe de la Mutualité

Le présent avis définit clairement la fonction publique dans son environnement et replace ses bases et principes fondateurs : statutaires, d'égalité, d'indépendance et de responsabilité. Ce travail préalable permet de fixer les différents enjeux pour une fonction publique de demain. Le texte permet de sortir du débat sur les statuts et sur les éléments polémiques.

Les principes fondateurs sont toujours pertinents et doivent rester la base des adaptations nécessaires des trois fonctions publiques pour répondre aux besoins et attentes d'une société en constante évolution. Les exigences changent, avec une demande accrue par la mutation numérique, en termes de transparence, de résultats, d'explications sur les décisions prises, de qualité de service, de simplification, d'immédiateté de la réponse et d'information sur le suivi des dossiers. Gage de pérennité, la gestion doit être efficiente et rigoureuse.

Si le groupe de la mutualité est très sensible à l'ensemble des services apportés, nous souhaitons insister sur l'accompagnement des mutations dans le domaine de la santé, qui depuis plusieurs décennies est toujours dans le top trois des préoccupations de nos concitoyens. L'accès aux soins est une question primordiale pour lequel le service public hospitalier est un élément fondamental. La qualité des soins dans les établissements hospitaliers est source d'interrogations liées aux baisses des effectifs qui par ailleurs ont des conséquences sur les conditions de travail, les horaires et la santé des personnels soignants.

Il faut des lieux de concertation et d'échanges, et nous soutenons les propositions structurantes de construction d'une feuille de route dans le dialogue et la concertation, d'adaptation du conseil national des services publics, de consolidation du dispositif d'évaluation et de mise en place d'expérimentations.

La fonction publique se doit d'être exemplaire et ce notamment sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous remercions les rapporteur.e.s et les membres de la commission temporaire d'avoir su placer cet enjeu de justice sociale et sociétale au sein de l'avis, décliné dans des recommandations pour lutter contre les phénomènes de ségrégation professionnelle dès la primo nomination (accès à tous les métiers, accès aux postes les mieux rémunérés, transparence des procédures de nomination, flexibilité et aménagements pour concilier la vie professionnelle avec la vie privée...)

Les valeurs portées par la fonction publique, nécessitant motivation et volontarisme, exigent d'être performant en termes de management. Au-delà de la qualité de vie au travail, facteur indispensable de réussite, cet avis traite des différents volets de ressources humaines: la diversité sociale, le déroulement de carrière, l'encadrement, la haute fonction publique, la mobilité, la pénibilité, la

formation dont l'apprentissage, la politique d'emploi des contractuel.e.s. Sans déclinier ce panorama, nous insistons sur la contribution du dialogue social pour lequel le CESE a produit un avis remarqué.

L'accès aux multiples services publics doit être favorisé sous toutes ses formes et si le numérique est un outil indispensable, il n'en demeure pas moins que l'attention portée au public ne doit pas se faire par le tout numérique.

Nous partageons les recommandations de l'avis que nous avons voté.